

Les émissions directes, indirectes et induites



La norme ISO 14064 distingue les émissions directes (sources contrôlées par l'organisation) des émissions indirectes (sources nécessaires aux activités de l'organisation). Les émissions directes et indirectes sont les émissions induites par le fonctionnement ou l'activité de l'organisation, à la différence des émissions évitées, compensées et séquestrées.
